

Comment déposer sa thèse ?

À l'Université Grenoble Alpes pour
les sciences (UJF-INPG)

Louisa Huttaux

Le circuit des thèses électroniques

- Depuis janvier 2011, à l'U. de Grenoble :
- version électronique = version officielle Référence : arrêté ministériel du 07/08/2006.
- Dépôt électronique permet de
 - rationaliser le circuit des thèses
 - mieux valoriser le travail du doctorant.

Le collège doctoral et les écoles doctorales

- **acteurs du circuit :**
- les services centraux du Collège doctoral s'occupent de la procédure de soutenance
- les Écoles Doctorales effectuent les vérifications académiques dans l'ADUM (vérification de la composition du jury).

Le service des thèses de la bibliothèque universitaire des sciences

- Prise en charge par le service des thèses de la BU de Sciences :
- la gestion du fichier de thèse
- sa mise en ligne si l'autorisation est accordée par le doctorant et l'établissement.

Obligation légale du doctorant

déposer une version électronique de
la thèse dans son compte personnel
ADUM (Accès Doctorat Unique et
Mutualisé).

STAR : application développée par l'ABES pour le dépôt légal de la thèse

- point de passage obligatoire pour les thèses électroniques

STAR (Signalement des Thèses Electroniques, Archivage et Recherche)

Transfert du fichier de l'adum vers STAR

- Le dépôt électronique des thèses est organisé de la manière suivante :
 - La thèse est transférée par le doctorant sur l'Adum.
 - Les Bibliothèques universitaires sont en charge du transfert des thèses vers l'application STAR

Avant la soutenance

- Avant la soutenance, vous devez remplir des champs obligatoires sur l'adum notamment les résumés et dans votre manuscrit. Pour ce faire, il vous faut suivre les instructions suivantes
- le résumé en français : est composé au maximum 4000 caractères, espaces compris, il doit être précis et permettre de comprendre comment le sujet est abordé. Tous les mots du résumé sont indexés et peuvent servir à la recherche.
- le titre en anglais : il sert au signalement de la thèse dans des bases de données internationales. Tous les mots sont indexés et peuvent servir à la recherche.
- le résumé en anglais comprend au maximum 4000 caractères, espaces compris
- les mots clés en français sont choisis en accord avec votre directeur de thèse, en fonction de la terminologie en vigueur dans sa discipline. Puis ils sont disséminés via l'exploitation d'un serveur OAI/PMH, multipliant ainsi les occasions de signalement de la thèse sur le web ; la DART (base des thèses européennes) moissonne le réservoir OAI-PMH de STAR en Dublin Core .
- les mots clés en anglais servent au signalement de la thèse dans des bases de données internationales
- Indiquer l'intitulé et l'adresse de l'unité ou du laboratoire de rattachement s'ils ne figurent pas en page de titre, en respectant les formes prescrites par l'établissement de soutenance.
- Dans le cas d'une thèse en cotutelle, si la langue de la thèse n'est pas le français, un résumé substantiel en français est requis en plus des résumés prévus ci-dessus.

- une thèse passée par Star est nécessairement la thèse qui a permis l'obtention du diplôme.

Diffusion électronique des thèses

avec l'accord du docteur, Star irrigue :
la plate-forme de diffusion choisie
par l'établissement de soutenance
envoi de la version de la thèse
destinée à la diffusion, et ses
métadonnées.

- notre établissement utilise l'application STAR pour envoyer ses thèses
- sur le serveur **TEL** (Thèses en ligne) du CCSD (<http://tel.archives-ouvertes.fr/>).

L'application STAR, quant à elle, permet de façon simultanée :

- de déposer les fichiers du document thèse et de générer ses métadonnées ;
- l'archivage pérenne de la thèse au Centre informatique national de l'enseignement supérieur (**CINES**) ;

L'application STAR, quant à elle, permet de façon simultanée :

- d'assurer le signalement automatique dans le catalogue SUDoc pour constituer la bibliographie nationale des thèses

PROCÉDURE APRÈS SOUTENANCE

- Étape 1

dépôt de la version définitive de votre thèse sur votre compte ADUM en respectant la **page de garde de l'Université de Grenoble** :

<http://doctorat.grenoble-univ.fr/fr/infos-pratiques/ressources/> puis **Modèles et formulaires / Mémoires de thèse**

Procédure après soutenance

- **La composition du jury doit être conforme à la réalité de la soutenance. Et n'oubliez pas d'ajouter l'identité du Président.**
Veillez à ce que le titre de votre thèse soit conforme à celui indiqué sur le dossier de soutenance et qu'il soit en français. Vous pouvez rajouter également le titre en anglais. La spécialité doit être conforme à votre carte d'étudiant.

Procédure après soutenance

■ Étape 2

- Retrait attestation de réussite originale, copie du procès-verbal de soutenance

Une fois votre thèse validée par le Service des thèses en ligne, le Collège Doctoral UJF ou le services des études doctorales INPG vous contactera pour la remise de votre attestation de réussite, copie du procès-verbal de soutenance.

- la vidéo d'autoformation qui vous décrit en quelques étapes la procédure de dépôt d'une thèse par un doctorant <http://sicd1.ujf-grenoble.fr/-Theses-en-ligne->

Site du collège doctorale unique

- Retrouvez la procédure de dépôt sur le site du Collège doctoral unique:

<http://doctorat.univ-grenoble.fr>